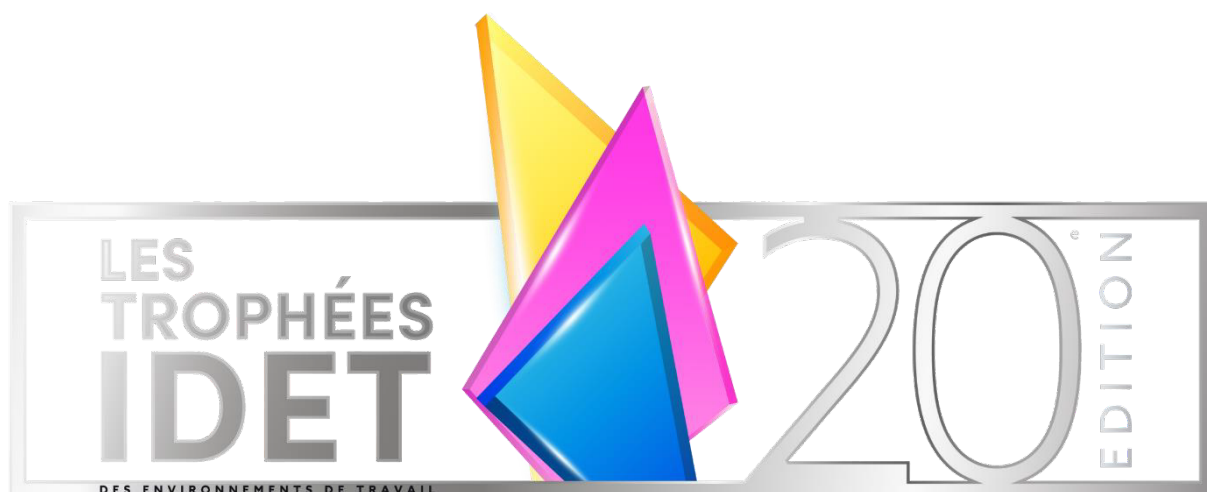




DOSSIER DE CANDIDATURE

LES TROPHÉES IDET DES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

La 20^e édition des Trophées IDET se tiendra le jeudi 26 novembre 2026, en clôture du Salon Workplace Meetings, au prestigieux Palais des Festivals de Cannes.

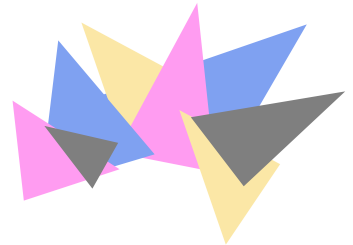
Cette nouvelle édition, placée sous le signe de l'innovation, se distingue par l'introduction de nouvelles catégories et la participation d'un jury d'exception, composé de personnalités de référence du secteur.

En 2025, cette soirée d'exception a réuni près de 1600 professionnels, en présentiel et en streaming, pour célébrer les initiatives les plus inspirantes dans le domaine des environnements de travail. C'est l'occasion idéale pour valoriser les talents, partager des idées novatrices et découvrir les projets les plus emblématiques portés par les experts du secteur.

Au programme : montée des marches, remise des prix, soirée de gala et networking dans un cadre unique, face à la Croisette.

Envie de faire rayonner votre projet ou votre équipe ? Rejoignez l'aventure et déposez votre candidature !

LES DATES A RETENIR



AVRIL 2026

- ♦ **Lundi 13 avril** : Ouverture des candidatures

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2026

- ♦ **Mercredi 30 septembre** : Date limite de dépôt des dossiers (le règlement des frais de participation est obligatoire pour la validation et la recevabilité de la candidature)
- ♦ **Mercredi 14 octobre** : Grand oral des Trophées à Paris, présence obligatoire
- ♦ **Vendredi 16 octobre** : Résultat du grand oral des Trophées
- ♦ **Lundi 06 novembre** : Date limite de remise des vidéos de présentation du projet de 40 secondes

NOVEMBRE 2026

- ♦ **Jeudi 26 novembre** : Cérémonie des Trophées IDET des environnements de travail

L'IDET sera susceptible de transmettre à la société Weyou Group certaines données personnelles relatives au présent dossier de candidature, comme détaillé à l'article 12 du règlement ci-après reproduit, et en particulier aux fins de suivi de la participation au concours et d'organisation des « Trophées IDET des environnements de travail » dans le respect des obligations découlant de la réglementation française et européenne en vigueur concernant la protection des données personnelles et notamment la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 – RGPD

FRAIS DE PARTICIPATION

- Pour les catégories 1, 2, 3 et 4 : les frais d'inscription sont de 700 euros HT par dossier de candidature ou de 350 euros HT pour les start-ups (entreprises de moins de 3 ans d'existence au 30 septembre 2026). Les Participants (tels que définis au règlement des Trophées IDET des environnements de travail, ci-après le « Règlement ») adhérents de l'association bénéficieront d'un tarif préférentiel de 600 euros HT par dossier de candidature. Pour la catégorie 5 : aucun frais d'inscription n'est demandé.
- Tout dépôt de dossier doit être accompagné du **règlement des frais d'inscription** lequel doit intervenir en tout état de cause **avant le 14 octobre 2026**.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Pour chaque candidature, nous vous demandons de remplir ce document et de nous le **renvoyer, accompagné du règlement (par chèque ou virement), signé et tamponné au plus tard le 30 septembre 2026 (cf. dernière page du dossier)**, la date d'envoi faisant foi, à l'adresse suivante : IDET, à l'attention du Pôle Communication – Trophées IDET 2026, Tour W, 102 Terrasse Boieldieu – 92800 PUTEAUX, ou par e-mail à l'adresse : trophees@idet.fr (avec envoi le cas échéant du règlement, si réalisé par chèque, à l'adresse précitée).
- Une même entreprise peut candidater à 2 catégories différentes au maximum. Chaque candidature sera soumise aux frais d'inscription.
- Il n'est pas possible de candidater à deux catégories, avec un même projet.
- Période de validité des projets présentés : octobre 2025 – novembre 2026.
- Pour les catégories 1 et 3 : une entreprise candidate et peut candidater seule ou en binôme.
- Pour la catégorie 2 : une entreprise candidate présente son projet Pour la catégorie 3 : seul un Prestataire (tel que défini à l'article 2 du Règlement) peut candidater à cette catégorie.
- Pour la catégorie 5 : seule une entreprise dotée d'un(e) DET (tel que défini à l'article 2 du Règlement) peut candidater à cette catégorie.

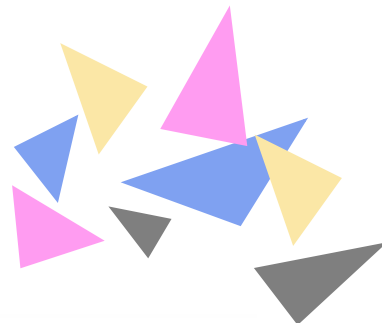
NOTATION

Le jour du grand oral :

- **Présence obligatoire de tous les candidats** (DET d'une entreprise candidate & Prestataire).
- Chaque candidat (ou binôme de candidats) soutient oralement son projet face aux membres du Jury. Temps imparti : 10 minutes (8 minutes de présentation – 2 minutes de questions/réponses). Support de présentation recommandé (format libre).
- Vous pourrez retrouver les critères de notation pour chaque catégorie dans la rubrique « Votre catégorie ».
- A l'issue du grand oral, les membres du Jury désignent les 3 candidats finalistes de chaque catégorie. Les **résultats seront communiqués le vendredi 16 octobre 2026**, par e-mail.
Pour le 06 novembre 2026, chaque candidat finaliste des catégories 1 à 5 soumet une **vidéo de présentation** de son projet de 40 secondes maximum. Ce support permettra à l'ensemble du public/des internautes, de prendre connaissance du projet de chaque candidat, via notamment LinkedIn, le site Internet de l'événement (<https://trophees-idet.fr>) et sur le stand de l'IDET au salon Workplace Meetings.

Le résultat final :

- Pour chaque catégorie, le résultat final sera ainsi déterminé :
 - 1) A hauteur de 50% par notation du jury suite au Grand Oral du mercredi 14 octobre 2026 ;
 - 2) A hauteur de 50% par notation du public en votant par SMS pendant la cérémonie de remise des prix le jeudi 26 novembre 2026 dans la limite d'un seul vote par numéro de téléphone, au numéro qui sera communiqué aux membres du public à l'ouverture de la cérémonie de remise des prix, l'heure de réception des SMS audit numéro faisant foi, et à l'issue de laquelle le décompte des votes sera assuré par les membres du jury en présence d'un commissaire de justice.
- **Le résultat final** sera annoncé en direct sur scène à Cannes.
- Le jury des Trophées se réserve la possibilité de décerner un prix Coup de cœur du jury.



1/ COORDONNEES DE L'ENTREPRISE DEPOSITAIRE DE LA CANDIDATURE

Nom de l'entreprise :

Adresse complète :

Numéro SIREN :

Domaine d'activité :

Taille de l'entreprise (en nb de salariés) :

CA en € :

Adresse complète de facturation si différente :

Contact comptabilité

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Contact du référent candidature

Nom :

Prénom :

Email :

Portable :

2/ COORDONNEES DES PERSONNES SOUTENANT LA CANDIDATURE LE JOUR DU GRAND ORAL (2 personnes maximum)

Direction Environnement de Travail (Pour les catégories 1/2/3/5) :

Nom :

Prénom :

Entreprise (dénomination sociale, adresse, numéro SIREN) :

Fonction exacte :

Email :

Portable :

Prestataire de services (Pour les catégories 1/2/3/4) :

Nom :

Prénom :

Entreprise (dénomination sociale, adresse, numéro SIREN) :

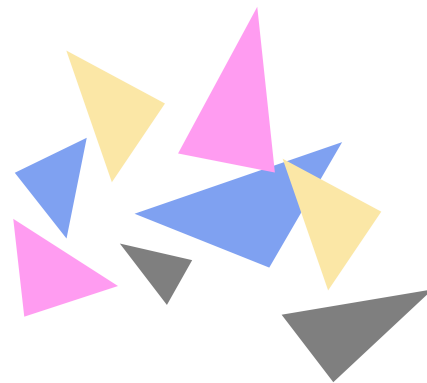
Fonction exacte :

Email :

Portable :

VOTRE CATÉGORIE

Choisissez votre catégorie (une catégorie par dossier, vous pouvez déposer **2 dossiers maximum***)



CATÉGORIE 1

TROPHEE MEILLEURE INNOVATION

DESCRIPTIF

Vous avez imaginé ou déployé une innovation qui transforme concrètement les environnements de travail ? Vous avez conçu un service, un outil ou une technologie qui simplifie le quotidien, améliore l'expérience collaborateur ou optimise durablement les performances ? Vous portez une idée audacieuse, créative et à fort impact, qui apporte une réelle valeur ajoutée à votre organisation ? Faites connaître votre innovation, valorisez votre démarche et inspirez les acteurs de votre secteur : candidatez dès maintenant !

CRITÈRES DE NOTATION

- Caractère innovant : originalité, créativité et rupture par rapport aux pratiques existantes
- Impact et valeur ajoutée : bénéfices concrets pour l'entreprise, les collaborateurs ou les clients
- Amélioration de la QVCT et contribution RSE : prise en compte des enjeux humains et environnementaux
- Performance et résultats : indicateurs mesurables (usage, efficacité, adoption, etc.)
- Optimisation et efficience : gains générés (coûts, temps, productivité...)
- Déploiement et pérennité : capacité à s'inscrire dans la durée et à être répliquée
- Qualité de la présentation : clarté, structure et capacité à convaincre

Cette catégorie est ouverte aux **Directeurs de l'environnement de travail des entreprises candidates, aux prestataires de services, seuls ou en binôme** exerçant une activité dans le domaine de l'environnement de travail.

Joindre à ce dossier les logos des entreprises représentées, en haute définition en jpeg ou eps – et un illustratif du projet en HD en pièce jointe de l'email de candidature.

Les candidats retenus à l'issue du grand oral devront produire un support audiovisuel mp4 à leur initiative et à leurs frais, de 40 secondes maximum, permettant de présenter leur projet au public.

CATÉGORIE 2

TROPHÉE IDET MEILLEUR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

DESCRIPTIF

Vous avez conçu ou transformé un environnement de travail qui favorise réellement le bien-être, la collaboration et la performance collective ? Vous avez imaginé un espace inclusif, hybride et durable, en phase avec les nouveaux modes de travail et les attentes des collaborateurs ? Vous avez créé un lieu de travail inspirant, pensé pour les usages, avec un impact concret sur l'expérience collaborateur et l'attractivité de votre organisation ?

Faites rayonner votre projet, valorisez votre vision et inspirez les environnements de travail de demain : candidatez dès maintenant !

CRITÈRES DE NOTATION

- **Expérience collaborateur** : qualité d'usage (ergonomie, confort, accessibilité, bien-être...)
- **Adéquation aux nouveaux modes de travail** : flexibilité, hybridation, collaboration
- **Implication et transversalité** : participation des équipes et co-construction
- **Impact et résultats** : effets mesurables sur l'engagement, la performance et l'attractivité
- **Caractère innovant et audacieux** : créativité dans la conception et les usages
- **Durabilité et responsabilité** : intégration des enjeux environnementaux et sociétaux
- **Qualité de la présentation** : clarté, structuration et capacité à convaincre

Cette catégorie est ouverte aux **Directeurs de l'environnement de travail des entreprises candidates seuls ou en binôme avec un prestataire** de services exerçant une activité dans le domaine de l'environnement de travail.

Joindre à ce dossier les logos des entreprises représentées, en haute définition en jpeg ou eps – et un illustratif du projet en HD en pièce jointe de l'email de candidature.

Les candidats retenus à l'issue du grand oral devront produire un support audiovisuel mp4 à leur initiative et à leurs frais, de 40 secondes maximum, permettant de présenter leur projet au public.

CATEGORIE 3

TROPHÉE IDET MEILLEURE INITIATIVE RESPONSABLE

DESCRIPTIF

Vous avez lancé une initiative qui fait vraiment bouger les lignes en matière de qualité de vie au travail, d'inclusion ou d'impact environnemental ? Vous avez imaginé une solution innovante, concrète et responsable, qui engage vos collaborateurs et crée de la valeur durable pour votre entreprise ? Vous fédérez vos équipes autour d'un projet porteur de sens, avec des résultats visibles et un impact positif mesurable ?

Faites rayonner votre engagement, inspirez d'autres organisations et valorisez votre démarche : candidatez dès maintenant !

CRITÈRES DE NOTATION

- **Impact et résultats** : effets concrets et mesurables sur les collaborateurs, l'entreprise et/ou l'environnement
- **Innovation** : caractère novateur de la solution proposée
- **Engagement des collaborateurs** : niveau d'implication et dynamique collective
- **Contribution à la démarche RSE** : cohérence avec les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux
- **Pérennité et reproductibilité** : capacité à durer dans le temps et à être déployée plus largement
- **Qualité de la présentation** : clarté, structuration et capacité à convaincre

Cette catégorie est ouverte aux **Directeurs de l'environnement de travail des entreprises candidates, aux prestataires de services**, seuls ou en binôme exerçant une activité dans le domaine de l'environnement de travail.

Joindre à ce dossier les logos des entreprises représentées, en haute définition en jpeg ou eps – et un illustratif du projet en HD en pièce jointe de l'email de candidature.

Les candidats retenus à l'issue du grand oral devront produire un support audiovisuel mp4 à leur initiative et à leurs frais, de 40 secondes maximum, permettant de présenter leur projet au public.

CATÉGORIE 4

TROPHÉE IDET START UP DE L'ANNEE

DESCRIPTIF

Vous avez créé une start-up qui propose une solution innovante dans le domaine des environnements de travail ? Vous apportez une réponse concrète aux nouveaux enjeux des organisations et aux attentes des collaborateurs ? Vous avez développé un produit ou un service à fort potentiel, capable de transformer les pratiques et de s'inscrire durablement sur le marché ? Votre projet se distingue par son originalité, sa valeur ajoutée et sa capacité à être déployé à plus grande échelle ?

Faites rayonner votre initiative, affirmez votre vision et contribuez à façonner les environnements de travail de demain : candidatez dès maintenant !

CRITÈRES DE NOTATION

- *Innovation et créativité : une solution originale, différenciante, qui bouscule les pratiques existantes*
- *Réponse aux enjeux des environnements de travail : un projet utile, en phase avec les nouveaux besoins des organisations et des collaborateurs*
- *Impact et valeur créée : des bénéfices concrets, mesurables ou démontrables pour les utilisateurs ou clients*
- *Potentiel de développement : une capacité à grandir, à être déployé et à s'inscrire dans la durée*
- *Modèle économique : une proposition viable, claire et cohérente*
- *Capacité à reproduire / scaler : un concept duplicable, adaptable à différents contextes*
- *Engagement et vision : une ambition forte, portée par une équipe convaincante*
- *Qualité de la présentation : une capacité à raconter, convaincre et valoriser le projet*

Cette catégorie est ouverte aux **prestataires de services exerçant une activité dans le domaine des environnements de travail**, ayant moins de 3 ans d'existence au 30 septembre 2026.

Joindre à ce dossier le logo de l'entreprise, en haute définition en jpeg ou eps – et un illustratif du projet en HD en pièce jointe de l'email de candidature.
Les candidats retenus à l'issue du grand oral devront produire un support audiovisuel mp4 à leur initiative et à leurs frais, de 40 secondes maximum, permettant de présenter leur projet au public.

CATÉGORIE 5

TROPHÉE IDET MEILLEUR(E) DET DE L'ANNEE

DESCRIPTIF

Vous êtes un(e) Directeur(trice) des Environnements de Travail dont les actions ont marqué votre organisation cette année ? Vous avez porté des projets à fort impact, transformant les environnements de travail en véritables leviers de performance, d'engagement et de durabilité ? Votre vision, votre leadership et votre audace opérationnelle ont permis d'accompagner les grandes mutations du travail : hybridation, enjeux RSE, attractivité et fidélisation des talents ? Vous êtes reconnu(e) comme un acteur clé du changement, capable de fédérer, d'influencer et d'inspirer au sein de votre organisation ou au-delà ?

Faites reconnaître votre engagement, valorisez votre parcours et inspirez toute une profession : candidatez dès maintenant !

CRITÈRES DE NOTATION

- *Impact des actions menées : des résultats concrets sur les collaborateurs, la performance et l'organisation*
- *Leadership et engagement : une capacité à fédérer, embarquer et faire avancer les projets*
- *Vision stratégique : une lecture claire des enjeux et une capacité à transformer durablement les environnements de travail*
- *Transversalité et collaboration : une aptitude à travailler avec l'ensemble des parties prenantes*
- *Influence et rayonnement : une reconnaissance au sein de l'organisation et/ou dans l'écosystème*
- *Reconnaissance et témoignages : des retours concrets, internes ou externes, valorisant les actions menées*
- *Qualité de la présentation : une capacité à convaincre, structurer et incarner son parcours*

Cette catégorie est ouverte aux **directeurs et directrices des environnements de travail des entreprises candidates uniquement, et n'est pas soumise aux frais de candidature.**

Joindre à ce dossier les logos des entreprises représentées, en haute définition en jpeg ou eps – et un illustratif du projet et/ou de l'équipe en HD en pièce jointe de l'email de candidature.

* Si vous souhaitez concourir pour plusieurs catégories, merci de bien vouloir remplir un dossier de candidature par catégorie. Chaque dossier sera soumis aux frais de candidature (hors catégorie 5).



Titre de votre projet (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :

Résumé descriptif de votre projet (300 caractères maximum) (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :

Descriptif détaillé de votre projet (1500 caractères maximum) : enjeux, budget, apports aux collaborateurs, innovations etc.

Quels sont les résultats positifs et axes d'amélioration ?

N'hésitez pas à nous transmettre : outils, mesures, publications, éléments de communication, photos, dossiers de presse.



CATÉGORIE 2

TROPHÉE IDET MEILLEUR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Titre de votre projet (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :

Résumé descriptif de votre projet (300 caractères maximum) (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :

Descriptif détaillé de votre projet (1500 caractères maximum) : enjeux, budget, travail d'équipe, apports aux collaborateurs, innovations etc.

Quels sont les résultats positifs et axes d'amélioration ?

N'hésitez pas à nous transmettre : outils, mesures, publications, éléments de communication, photos, dossiers de presse.





TROPHÉE IDET MEILLEURE INITIATIVE RESPONSABLE

Titre de votre projet (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :

Résumé descriptif de votre projet (300 caractères maximum) (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :

Descriptif détaillé de votre projet (1500 caractères maximum) : enjeux, budget, apports aux environnements de travail, innovations etc.

Quels sont les résultats positifs et axes d'amélioration ?

N'hésitez pas à nous transmettre : outils, mesures, publications, éléments de communication, photos, dossiers de presse.



TROPHÉE IDET START UP DE L'ANNEE

Activité et date de création de l'entreprise :

Titre de votre projet (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :

Résumé descriptif de votre projet (300 caractères maximum) (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :

Descriptif détaillé de votre projet (1500 caractères maximum) : enjeux, budget, apports aux collaborateurs et écosystème, etc.

Quels sont les résultats positifs et axes d'amélioration ?

N'hésitez pas à nous transmettre : outils, mesures, publications, éléments de communication, photos, dossiers de presse.



CATÉGORIE 5

TROPHÉE IDET MEILLEUR(E) DET DE L'ANNEE

Périmètre d'activité :

Présentation du DET (missions, management, influence, etc.) :

Descriptif des projets menés : (1500 caractères maximum)

Quels sont les résultats positifs et axes d'amélioration envisagés ?

N'hésitez pas à nous transmettre : outils, mesures, publications, éléments de communication, photos, dossiers de presse.



RÈGLEMENT

TROPHÉES IDET DES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

ARTICLE 1

L'IDET ci-après « l'Association » propose une cérémonie de remise de prix dénommée « Trophées IDET des environnements de travail » qui aura lieu le jeudi 26 novembre 2026.

ARTICLE 2

Ces Trophées sont ouverts, dans les conditions prévues par le présent règlement et le dossier de candidature, à (i) toute entreprise dotée d'un Directeur ou Responsable de l'Environnement de Travail ou assimilé et prise en la personne de celui-ci (ci-après le « DET »), et à (ii) tout prestataire de services exerçant une activité dans le domaine de l'environnement de travail (ci-après le « Prestataire »), membres ou pas de l'Association (ci-après le ou les « Participant(s) »).

Ces Trophées sont ouverts aux professionnels du secteur public ou privé. Les membres du jury ne sont pas autorisés à candidater aux « Trophées IDET des environnements de travail ».

ARTICLE 3

Ces Trophées ont pour but de récompenser des initiatives jugées exemplaires en termes d'environnement de travail, de services aux collaborateurs qui contribuent à la valorisation du métier des Directeurs de l'Environnement de Travail.

ARTICLE 4

Un dossier de candidature sera fourni par l'Association pour permettre aux Participants de concourir, qu'il appartienne à ces derniers de compléter, signer et remettre à l'Association dans les délais et conditions prévus au présent règlement.

Les critères de recevabilité à partir desquels une candidature est acceptée sont de plusieurs ordres :

- Actions et projets réalisés entre octobre 2025 et novembre 2026
- Qualité et innovation des solutions appliquées
- Originalité et performance du projet présenté
- Inscription dans la stratégie de l'entreprise / collectivité / administration
- Apport à la profession

Pour les catégories 1 et 3, chaque dossier de candidature peut être porté par un DET ou un Prestataire ou en binôme.

Pour la catégorie 2, chaque dossier de candidature peut être porté par un DET seul ou par un binôme composé d'un DET et d'un Prestataire.

Pour la catégorie 4, le dossier de candidature peut être porté uniquement par un Prestataire ayant moins de 3 ans d'existence au 30 septembre 2026.

Pour la catégorie 5, le dossier de candidature peut être porté par un DET uniquement.

Chaque Participant ne peut participer, seul ou en binôme, que dans deux catégories au maximum, et ne peut déposer qu'un dossier de candidature par catégorie. Chaque dossier de candidature doit porter sur un projet différent (il n'est pas possible de candidater à plusieurs catégories, avec un même projet). Chaque dossier de candidature sera soumis aux frais prévus à l'article 7.

Les Participants, dont les candidatures ont été déclarées recevables conformément à l'article 10, viendront présenter à leurs frais leurs dossiers devant un jury lors d'une présentation orale d'environ 10 minutes (questions / réponses incluses), pour laquelle il leur est recommandé de produire un support de présentation (format libre). Le jury et les membres du Conseil de surveillance organisent une audition des Participants sélectionnés, le mercredi 14 octobre 2026, à Paris.

ARTICLE 5

La composition du jury est renouvelée chaque année. Le jury est constitué de personnalités indépendantes, reconnues par la profession, désignées par l'Association. Il délibère conjointement, afin d'attribuer les « Trophées IDET des environnements de travail » pour chacune des catégories déterminées par l'Association.

ARTICLE 6

L'IDET a déterminé les catégories suivantes pour les « Trophées IDET des environnements de travail », édition 2026 :

- Catégorie 1 : Trophée Meilleure Innovation DET (ouverte aux DET et prestataires seuls ou en binôme)

- Catégorie 2 : Trophée Meilleur Environnement de travail (ouverte aux DET seuls ou en binôme avec un prestataire)
- Catégorie 3 : Trophée Meilleure Initiative responsable (ouverte aux DET et prestataires seuls ou en binôme)
- Catégorie 4 : Trophée Start up de l'année (ouverte aux start-ups, voir conditions plus bas)
- Catégorie 5 : Trophée Meilleur(e) DET de l'année (ouverte aux DET)

Par ailleurs, le jury se réserve la possibilité de décerner un Prix Coup de cœur du Jury.

Date limite de dépôt des candidatures toutes catégories confondues : mercredi 30 septembre 2026.

ARTICLE 7

Les Participants devront s'acquitter d'une somme de 700 euros HT par dossier de candidature. Un tarif préférentiel est accordé aux Participants ayant moins de 3 ans d'existence à la date du 30 septembre 2026 : 350 euros HT par dossier de candidature. Par exception, les dossiers de candidature dans le cadre de la catégorie 5 « Trophée IDET Meilleur(e) DET de l'année » sont exonérés de frais de candidature. Les Participants adhérents de l'Association bénéficieront d'un tarif préférentiel de 600 euros HT par dossier de candidature.

Le règlement s'effectuera par virement ou par chèque à l'ordre de l'IDET avant le mercredi 14 octobre.

Ces frais de candidature incluent :

- La participation du candidat Participant au Grand Oral organisé à Paris le mercredi 14 octobre 2026.
- Les droits d'entrée à la Cérémonie organisée à Cannes le jeudi 26 novembre 2026, uniquement pour les trois candidats nommés finalistes, dans chacune des catégories. Pour les candidats non sélectionnés à l'issue du Grand Oral, l'accès à la cérémonie de remise des prix et à la soirée de gala sera soumis au règlement des frais de participation définis par la société WEYOU GROUP.

Les frais de candidature n'incluent pas les frais logistiques liés à la participation des candidats au Grand Oral organisé le 14 octobre 2026 à Paris, ni à la Cérémonie organisée le 26 novembre 2026 à Cannes.

Les Participants pourront se rapprocher de notre partenaire, la société WEYOU GROUP afin de connaître les conditions préférentielles d'accès à la Cérémonie et d'hébergement à Cannes. Les frais de déplacement et d'hébergement, en particulier, seront à la charge exclusive du Participant.

La candidature sera officiellement retenue à la réception de tous les éléments constitutifs du dossier et du règlement acquitté, lesquels en conditionnent la recevabilité.

ARTICLE 8

Les professionnels qui souhaitent déposer leur candidature aux « Trophées IDET des environnements de travail » doivent adresser leur dossier de candidature dûment complété au plus tard le mercredi 30 septembre 2026, accompagné de leur règlement (lequel doit intervenir en tout état de cause au plus tard avant le 14 octobre 2026), la date d'envoi faisant foi, à l'adresse suivante : IDET, à l'attention du Pôle Communication - Trophées IDET 2026

Tour W – 102 Terrasse Boieldieu 92800 PUTEAUX ou par e-mail à l'adresse suivante : trophees@idet.fr (avec envoi le cas échéant du règlement, si réalisé par chèque, à l'adresse précitée).

ARTICLE 9

Les organisateurs des « Trophées IDET des environnements de travail » procèdent à l'appel des candidatures à partir du lundi 13 avril 2026. Les dossiers de candidature pourront alors être téléchargés librement par les professionnels qui le souhaitent à l'adresse suivante : www.trophees-idet.fr

La clôture des candidatures est fixée au mercredi 30 septembre 2026 à 23h59 conformément à l'article 8 ci-avant.

ARTICLE 10

Le comité de pilotage en charge au sein de l'Association d'organiser les « Trophées IDET des environnements de travail », validera la liste des Participants nommés par catégorie et déclarés recevables, conformément aux critères de recevabilité visés au présent

règlement, et en particulier aux articles 4, 7 et 8, pour la soutenance du Grand Oral devant le jury.

À la suite de l'audition des Participants dont la candidature est recevable, le jury désignera parmi ces Participants les 3 finalistes de chaque catégorie des « Trophées IDET des environnements de travail » étant entendu que le jury est libre de décider d'attribuer d'autres prix ou mentions spéciales.

La présence du Participant ou de son représentant est obligatoire lors de la soutenance devant le jury le mercredi 14 octobre 2026.

Le jury ne pourra examiner une candidature en l'absence du Participant ou de son représentant lors de la soutenance. Tout désistement ou absence du Participant pour quel que motif que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement des frais de candidature.

ARTICLE 11

Les Participants finalistes sélectionnés pour la cérémonie et les lauréats des « Trophées IDET des environnements de travail » devront être présents lors de la cérémonie de remise des prix le jeudi 26 novembre 2026 à partir de 20 heures à Cannes. Leurs projets seront présentés sur le site Internet de l'événement (<https://trophees-idet.fr>), dans le programme de la soirée et, à travers un support audiovisuel (une vidéo de présentation au format MP4) d'une durée maximale de 40 secondes fourni par leurs soins au plus tard le 06 novembre 2026, et à leurs frais.

Seul le lauréat de chaque catégorie interviendra en montant sur scène pour recevoir son prix. Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie le jeudi 26 novembre 2026.

Critères d'évaluation retenus :

- A hauteur de 50 % par notation du jury suite au Grand Oral du mercredi 14 octobre 2026.

A hauteur de 50 % par notation du public par vote à distance, en fonction du nombre de votes obtenus par les finalistes de chaque catégorie : vote par SMS pendant la cérémonie de remise des prix le jeudi 26 novembre 2026 dans la limite d'un seul vote par numéro de téléphone, au numéro qui sera communiqué aux membres du public à l'ouverture de la cérémonie de remise des prix, l'heure de réception des SMS audit numéro faisant foi, et à l'issue de laquelle le décompte des votes sera assuré par les membres du jury en présence d'un commissaire de justice

12.1. L'Association traitera les données personnelles des personnes physiques identifiées dans les dossiers de candidature visés à l'article 4 du présent règlement ci-dessus dans le respect de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen no 2016/679 du 27 avril 2016, dit règlement général sur la protection des données (ci-après ensemble la « Réglementation »).

Ce traitement, nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'Association et plus particulièrement aux fins de l'organisation du concours des « Trophées IDET des environnements de travail » objet du présent règlement, a également pour finalité le suivi des participations au concours, l'identification du ou des lauréats et la distribution des lots.

Les données personnelles collectées sont susceptibles d'être transmises par l'Association à la société WEYOU GROUP, pour les mêmes finalités sauf demande expresse d'opposition à l'adresse rgpd@idet.fr

Le responsable du traitement est IDET, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le n°28/8176, dont le siège est situé à Tour W – 102 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux.

Les données personnelles relatives aux Participants au concours seront supprimées à l'issue d'un délai de cinq (5) ans à compter de la date de remise du dernier des lots. Conformément à la Réglementation, le Participant est informé de l'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, une limitation du traitement de ses données, ainsi que du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données, ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment et d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Le Participant peut exercer ces droits par demande écrite adressée à IDET– Tour W 102 Terrasse Boieldieu 92800 PUTEAUX, e-mail : rgpd@idet.fr.

Le Participant est également informé que la fourniture des données personnelles demandées dans le dossier de candidature, ayant pour finalité notamment le suivi des participations au concours, conditionne la recevabilité de la candidature.

Le Participant s'engage à fournir l'ensemble de ces informations à toute personne physique nommément visée dans le dossier de candidature, sans délai et au plus tard dans le mois du dépôt du dossier de candidature.

Le Participant se porte fort de l'acceptation, par toute personne physique nommément visée dans son dossier de candidature, de l'utilisation de ses données personnelles dans les conditions visées au présent article 12.1.

12.2. En participant au concours « Trophées IDET des environnements de travail », les Participants acceptent en outre expressément qu'en cas de victoire dans l'une des catégories, leurs prénom(s) et noms respectifs pourront être utilisés par l'Association afin d'annoncer, sur tout support et par tous moyens - notamment sur tout site internet et/ou réseau social - l'identité du ou des vainqueurs pour chaque catégorie du concours. Cette utilisation ne donnera pas lieu à rémunération du ou des gagnants et cessera au plus tard le 26 novembre 2027 (sans préjudice de la possibilité pour l'Association de citer la raison sociale et/ou la dénomination sociale de tout lauréat personne morale pour la durée visée ci-après à l'article 13.3).

Le ou les gagnants pourront retirer leur consentement à cette utilisation à tout moment en écrivant à : IDET, à l'attention de Pôle Communication - Tour W – 102 Terrasse Boieldieu – 92800 Puteaux ou rgpd@idet.fr

Le Participant (i) se porte fort de l'acceptation, par toute personne physique nommément visée dans son dossier de candidature, à l'utilisation de son nom et de son prénom dans les conditions visées au présent article 12.2 et (ii) informera le cas échéant ladite personne de la possibilité de retirer son consentement et/ou d'exercer les droits conférés par la Réglementation, notamment les droits d'accès, de rectification et de suppression, et plus généralement les droits visés à l'article 12.1 ci-avant, par demande écrite adressée aux coordonnées figurant au paragraphe précédent.

12.3. Tout Participant au concours « Trophées IDET des environnements de travail » garantit l'Association contre tout recours de toute personne physique (en ce compris les éventuels salariés du Participant) nommément visée dans son dossier de candidature qui considérerait que le traitement de ses données personnelles par l'IDET dans les conditions visées au présent règlement porterait atteinte à ses droits ou contreviendrait à tout ou partie de la Réglementation.

ARTICLE 13

13.1. L'Association pourra utiliser - que ce soit dans le cadre de communications internes ou dans le cadre de communications extérieures relatives directement ou indirectement au concours « Trophées IDET des environnements de travail » - une photographie du ou des gagnants (lauréats personnes physiques, dirigeant et/ou salariés de tout lauréat personne morale), une autorisation sera signée le jour du grand oral. Cette utilisation ne donnera pas lieu à rémunération.

13.2. Il est précisé en outre que la cérémonie de remise des prix du jeudi 26 novembre 2026 sera susceptible d'être filmée et/ou d'être couverte par un ou plusieurs photographes professionnels, en vue notamment d'assurer la promotion de l'événement sur tout site internet et/ou réseau social et plus généralement sur les supports de communication de l'Association, ce que les Participants acceptent expressément et renoncent à toute énumération à ce titre.

13.3. Par ailleurs, l'Association pourra utiliser la raison sociale et/ou la dénomination sociale de tout lauréat personne morale, afin de faire état de sa victoire, et ce sur tout territoire et sur tout support de communication interne ou extérieure, en ce compris sur tout site internet et/ou réseau social, et ce pour une durée maximale de cinq

(5) ans à compter de la date de remise du dernier des lots. Cette utilisation ne donnera pas lieu à rémunération.

13.4. Tout Participant autorise l'Association et la société WEYOU GROUP à utiliser sa dénomination sociale, sa marque et son logo, aux fins d'organisation du concours « Trophées IDET des environnements de travail » et à l'effet d'en assurer sa promotion par tout moyen de communication, leur garantissant qu'ils ne portent pas atteinte aux droits des tiers et les garantissant contre toute réclamation, de quelque nature que soit, qui serait formée à ce titre.

ARTICLE 14

Le ou les lauréats pourront, s'ils le souhaitent, faire mention de la récompense obtenue dans la mesure où cela ne nuit pas à l'image des « Trophées IDET des environnements de travail », ni à l'image, à l'honneur ou à la réputation de l'Association.

Ladite mention devra toutefois être supprimée de tout support – en ce compris tout site internet et/ou réseau social – sur simple demande écrite de l'Association. Les stipulations du présent article 14 ne sauraient en aucun cas être assimilées à une licence ou concession du droit d'utilisation de toute marque ou autre signe distinctif dont l'Association serait titulaire.

ARTICLE 15

Le fait de participer au concours implique l'acceptation complète de ce règlement et le renoncement à tout recours contre l'organisateur et les décisions du jury.

Tout Participant s'engage à respecter le présent règlement et les décisions du jury.

ACTE DE CANDIDATURE

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Acceptez-vous toutes les conditions du règlement ?
(Lire et signer le règlement ci-dessus en cochant la case ci-dessous)

☐ OUI, je les accepte.

RÈGLEMENT DE VOTRE CANDIDATURE

Je procède à un virement ou joins un chèque de 840 euros TTC (700 euros HT) par candidature.*

Si votre entreprise est une start-up de moins de 3 ans d'existence au 30 septembre 2026, contactez-nous afin que nous étudions votre situation pour application du tarif exceptionnel de 420 euros TTC (350 euros HT) par email à l'adresse trophees@idet.fr

Si vous êtes adhérent de l'IDET, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel de 720 euros TTC (600 euros HT) par candidature.

J'accepte de soutenir la candidature de mon entreprise devant le jury en cas de nomination, et je réserve ma journée du mercredi 14 octobre 2026.

L'horaire exact de mon passage me sera communiqué ultérieurement.

**Ces frais devront être réglés en tout état de cause avant le Grand Oral soit avant le 14 octobre 2026, tout dossier non accompagné du règlement ne sera pas accepté. Une facture sera établie dès réception du règlement.*

Date :

Nom et fonction du signataire :

Cachet & Signature précédés de la mention "lu et approuvé"

PAIEMENT PAR VIREMENT

Coordonnées bancaires :

				
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.).				
IDENTIFICATION NATIONALE / DOMESTIC IDENTIFICATION				
Code Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00775	00000088305	54	RGPNO COURBEVOIE COEUR DEFENSE
IDENTIFICATION INTERNATIONALE / INTERNATIONAL IDENTIFICATION				
IBAN			BIC / Adresse Swift	
FR37 3000 2007 7500 0000 8830 554			CRLYFRPPXXX	
TITULAIRE DU COMPTE : IDET				

PAIEMENT PAR CHÈQUE

À l'ordre de l'IDET

Envoyer le chèque à l'adresse suivante :

IDET, à l'attention du Pôle Communication - Trophées IDET 2026

Tour W - 102 Terrasse Boieldieu 92800 PUTEAUX

Pôle Communication & Événements de l'IDET | Email : trophees@idet.fr